



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

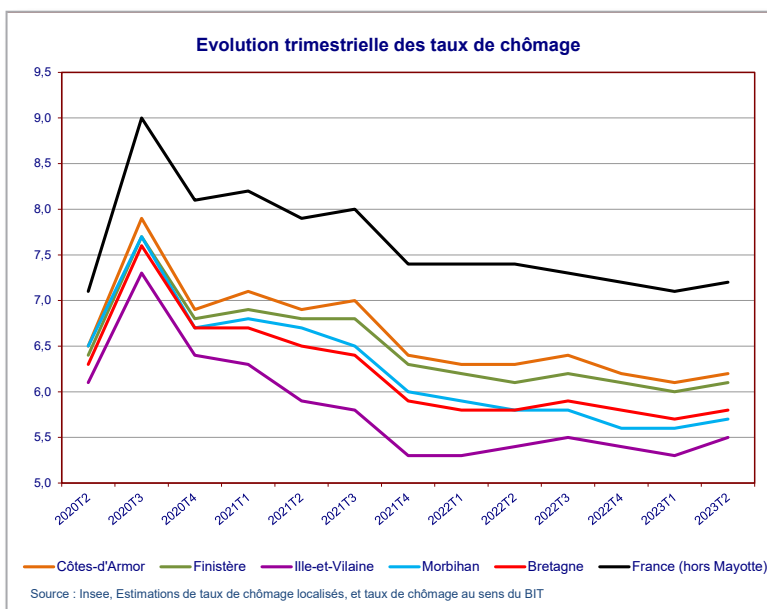
au 2^{ème} trimestre 2023

Au 2^{ème} trimestre 2023, en Bretagne, le taux de chômage localisé augmente de 0,1 point pour atteindre 5,8 % de la population active. Au niveau national, le taux de chômage gagne également 0,1 point et s'établit à 7,2%. En Bretagne, il reste inchangé sur un an et se situe 1 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

A 5,5 %, le taux de chômage est inférieur en Ile-et-Vilaine à celui des trois autres départements où il est compris entre 5,7 % dans le Morbihan et 6,2 % dans les Côtes-d'Armor. Sur un an, les variations sont de faibles ampleurs : +0,1 point en Ile-et-Vilaine, -0,1 point dans les Côtes-d'Armor et dans le Morbihan. Il est stable dans le Finistère.

Dans les autres régions métropolitaines, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seule à enregistrer une baisse trimestrielle (-0,2 point). A l'inverse, le taux de chômage grimpe de 0,2 point dans le Grand-Est. Il gagne 0,1 point ou reste stable dans les autres régions métropolitaines.

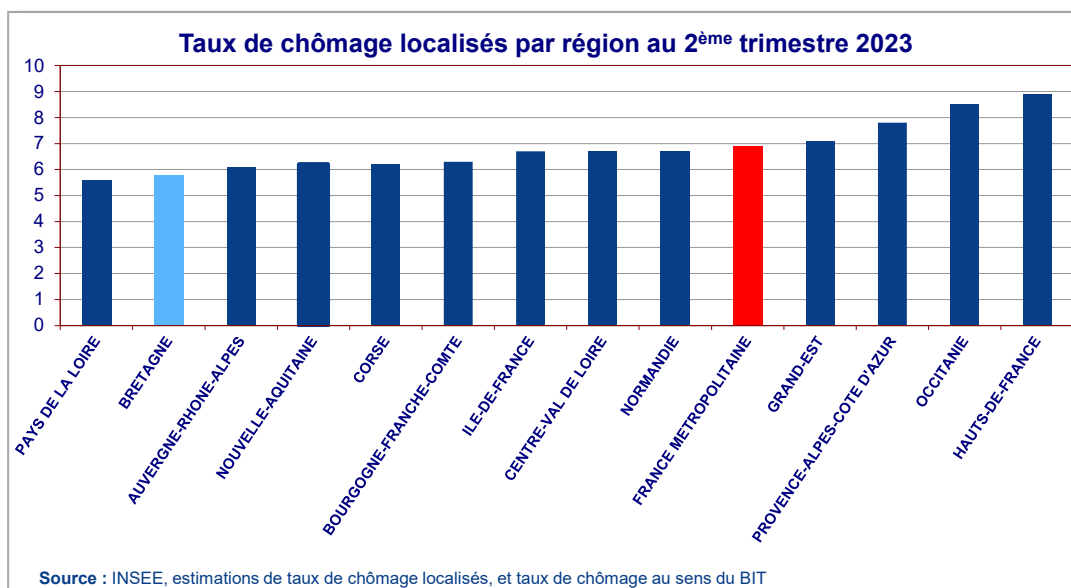
La Bretagne est la région ayant le deuxième plus faible taux de chômage, désormais devancée par les Pays de la Loire (5,6%), et devant Auvergne-Rhône-Alpes (6,1 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 8,9 % et 8,5 %.

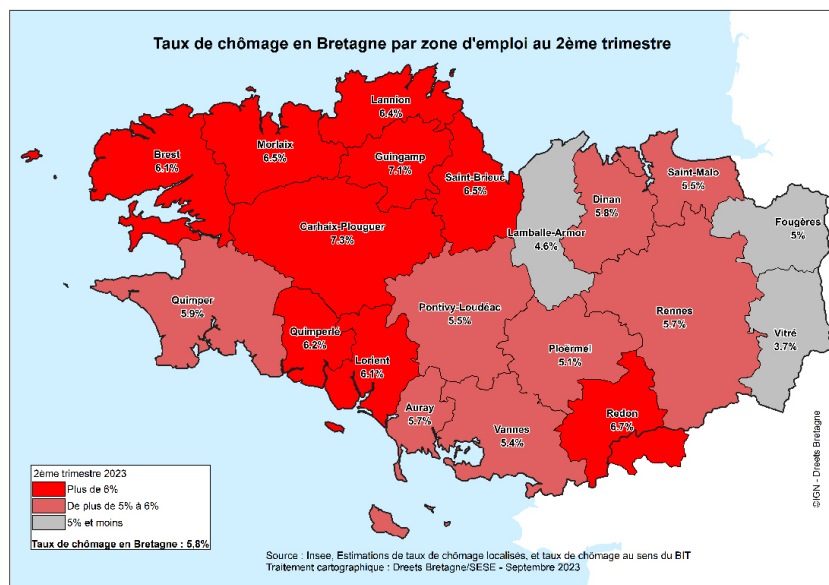


Taux de chômage localisés trimestriels en Bretagne et par département (en %)

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2
Côtes-d'Armor	6,5	7,9	6,9	7,1	6,9	7,0	6,4	6,3	6,3	6,4	6,2	6,1	6,2
Finistère	6,4	7,7	6,8	6,9	6,8	6,8	6,3	6,2	6,1	6,2	6,1	6,0	6,1
Ile-et-Vilaine	6,1	7,3	6,4	6,3	5,9	5,8	5,3	5,3	5,4	5,5	5,4	5,3	5,5
Morbihan	6,5	7,7	6,7	6,8	6,7	6,5	6,0	5,9	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7
Bretagne	6,3	7,6	6,7	6,7	6,5	6,4	5,9	5,8	5,8	5,9	5,8	5,7	5,8
France (hors Mayotte)	7,1	9,0	8,1	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	7,4	7,3	7,2	7,1	7,2

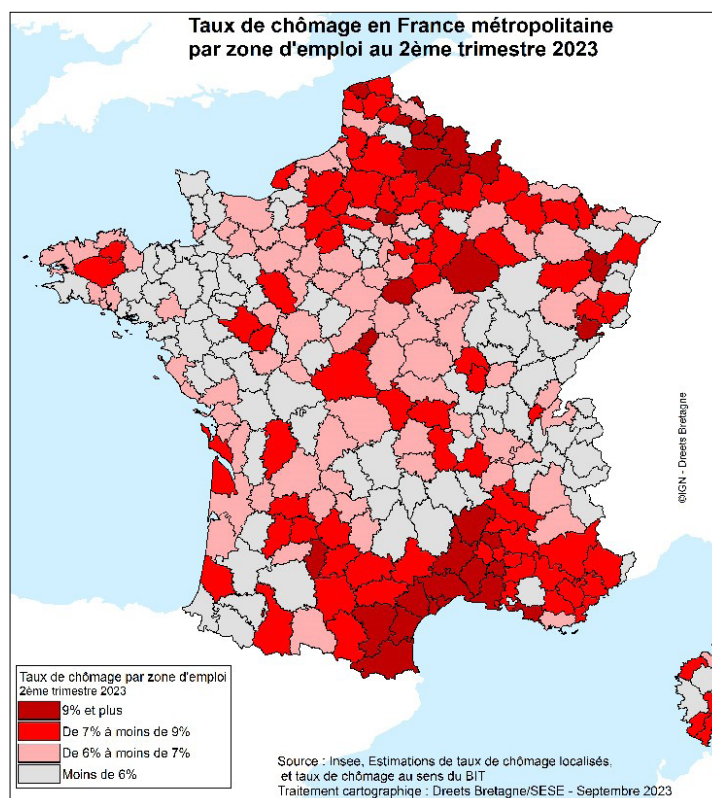
Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT





Au 2^{ème} trimestre, le taux de chômage progresse de 0,2 point dans 5 des 20 zones d'emploi bretonnes (Ploërmel, Fougères, Redon, Rennes et Saint-Brieuc), de 0,1 point dans cinq autres. A l'opposé, le taux de chômage recule de 0,2 point dans la zone d'emploi d'Auray. Sur un an, le recul du taux de chômage concerne la moitié des zones d'emploi. C'est dans celles d'Auray et de Dinan qu'il est le plus important (-0,3 point). Il augmente au contraire de 0,3 point à Fougères et de 0,1 point dans les zones de Brest, Vitré et Rennes.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,3 % et 7,1 %. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,7 %), et même le troisième plus faible de France.** Une autre zone d'emploi se situe sous le seuil symbolique de 5 % : celle Lamballe-Armor (4,6 %). La zone d'emploi de Fougères s'établit juste à ce palier.



Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active. Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus et qui répond simultanément à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Date de publication : 29 septembre 2023

Prochaine publication : 20 décembre 2023